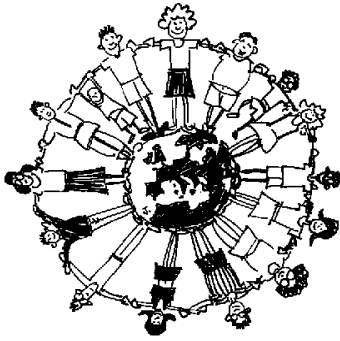


IMMERSION NEERLANDAIS

<http://www.huy-sud.huy.be>



ECOLE COMMUNALE
DU SUD
Avenue du Hoyoux 7
4500 HUY
Tél./Fax : 085/21.15.74

Ecole communale de Huy-Sud – Fase 01770

1. IDENTIFICATION

**Ecole communale de Huy-Sud
Avenue du Hoyoux, 7
4500 HUY**

Tél/Fax : 085/21.15.74

Mail : ecole.huy-sud@swing.be

1.1. Direction

Claude DOOMS

Tél : 085/21.15.74

Mail : ecole.huy-sud@swing.be

1.2. Composition et modalités de fonctionnement du comité d'accompagnement :

Composition : Le P.O. représenté par l'Echevine de l'enseignement,
La direction,
Un enseignant francophone et une enseignante néerlandophone,
Un parent, membre du conseil de participation.

Modalités de fonctionnement :

Deux réunions sur l'année, l'une lors du premier trimestre et l'autre en fin d'année, feront dans un premier temps un descriptif de l'année écoulée et dans un second temps, une projection vers l'année future. Projection qui déterminera des projets décidés par l'équipe éducative et leur mise en place, mais aussi des modifications à apporter à ce projet à partir du vécu.

2. Mise en œuvre du projet

2.1. Caractéristiques de la population scolaire :

Nombre d'élèves en maternelle :

- ☞ au 30 septembre 2008
- ☞ au 30 septembre des 2 années scolaires précédentes

Années	Nbre d'élèves
2006-2007	82
2007-2008	71
2008-2009	71

Nombre d'élèves en primaire :

- ☞ prévisibles au 15 janvier 2009
- ☞ effectifs au 15 janvier des 2 années scolaires précédentes

Années	Classes	Nbre d'élèves	
2006-2007	P1A	13	Total : 146
	P1B	18	
	P2	35	
	P3	25	
	P4	17	
	P5	18	
	P6	20	
2007-2008	P1A	18	Total: 145
	P1B	16	
	P2	26	
	P3	33	
	P4	17	
	P5	19	
	P6	16	
2008-2009	P1A	13	Total: 143
	P1B	14	
	P2	27	
	P3	26	
	P4	26	
	P5	22	
	P6	15	

2.2. Organisation du Capital-Périodes (année scolaire 2008-2009) :

L'implantation dispose de 220 périodes subventionnées par la Communauté Française, dont :

168 pour 7 titulaires de classes, 14 périodes pour les maîtres d'EP. , et 4 périodes de secondes langues.

2X24 périodes à charge du P.O. pour 2 emplois de titulaires de classes en immersion.

6 périodes pour l'organisation des cours philosophiques.

2.3. Description du milieu social, culturel et économique des enfants de l'école :

Les élèves fréquentant l'école se trouvent dans un rayon proche du domicile. Le milieu socio-économique et socio-culturel des familles est très variable. Nous nous caractérisons comme étant l'école de « tous ». Aussi, pendant de nombreuses années l'école a été reconnue en discrimination positive.

Les garderies du matin (6h30) et du soir (18h30) sont fréquentées avec beaucoup de régularité par une trentaine d'élèves.

Le personnel d'encadrement suit une formation initiale et continuée, encouragée par l'Echevinat de l'enseignement. L'accueil du soir en maternelle est assuré par l'asbl « Crèche Petit à Petit » mais est payant (7€/mois).

L'école possède un comité parents-enseignants actif et compétent pour améliorer le quotidien des enfants.

2.4. Situation géographique de l'école de Huy-Sud

L'implantation est située en milieu urbain à mi-chemin entre Liège et Namur, le long de la chaussée conduisant vers Modave.

L'école se trouve face au CHRH dans un quartier bâti de petites maisons ouvrières.

Depuis plusieurs années, le quartier est en cours de restauration. Un changement s'opère.

2.5. Quelles sont les possibilités pour les élèves de valoriser la connaissance des langues en dehors de l'école ?

Depuis plusieurs années, grâce à la fondation « Prince Philippe », un échange linguistique est organisé avec une école de Balen (Gesubsidieerde Gemeentelijke Basisschool Hulsen).

Plusieurs « classes de mer » sont organisées chaque année pour les 2^e année primaire et pour la première fois en maternelle en juin 2009.

3. Le projet immersion (finalités)

3.1. Finalités du projet

Aujourd'hui, la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères est une nécessité que nous reconnaissons tous.

Qu'il s'agisse d'obtenir un emploi, d'accueillir des visiteurs, de se documenter sur une technique de pointe ou de faire connaître sa recherche, de négocier, d'acheter, de vendre, voire de se divertir, nous sommes confrontés régulièrement à la barrière de la langue.

L'apprentissage scolaire traditionnel des langues n'a pas donné les résultats escomptés.

Une solution est proposée : l'enseignement immersif.

La démarche immersive consiste essentiellement à plonger les apprenants dans un bain de langue. En milieu scolaire, l'enseignant est locuteur natif de cette langue cible ou en a une connaissance équivalente.

Depuis cette rentrée, nous démarrons le projet dès la troisième maternelle.

Avant, et toujours d'application pour la filière francophone, deux périodes de cours de néerlandais sont assurées dès la troisième maternelle jusqu'en sixième année primaire.

3.2. A qui est destiné l'immersion ?

Il est d'autant plus efficace quand il s'adresse aux jeunes enfants. C'est au cours des huit premières années de vie d'un individu que l'apprentissage des langues étrangères est le plus aisé, le plus rapide et que les résultats en sont les plus durables.

Il est primordial que les enfants soient observés par les membres de l'équipe pédagogique. S'il est important de déconseiller l'immersion aux enfants qui y seraient gravement mis en difficulté, il ne s'agit cependant pas de sélectionner uniquement les enfants les plus doués. Inutile de rappeler les axes pédagogiques définis dans la circulaire « Ecole de la réussite de 2001 » qui s'appliquent aussi dans le projet immersif.

Néanmoins, aux objectifs linguistiques et culturels s'ajoute un objectif démocratique : notre école publique désire offrir à des enfants d'origines très diverses l'enseignement d'une langue étrangère. Cette opportunité n'était souvent possible que pour les enfants sachant aller dans un enseignement privé ou dans un établissement hors de nos frontières. Par cette nouvelle ouverture d'esprit, nous formons les citoyens de demain.

3.3. Quels sont nos objectifs ?

- a. les étudiants atteindront une compétence fonctionnelle dans la langue seconde,
- b. les étudiants maintiendront et continueront à développer leurs habiletés dans leur première langue,
- c. les étudiants maîtriseront les matières correspondant à leur niveau d'études,
- d. les étudiants acquerront une compréhension et une appréciation d'une autre langue et d'une autre culture qui ne porteront en aucune manière atteinte à leur appréciation de leur propre culture.

3.4. Mesures prises afin d'informer les parents sur les caractéristiques du projet.

L'organisation de l'apprentissage par immersion est largement présenté dans le projet d'établissement. A chaque inscription il est oralement détaillé aux parents et les documents sont remis à ceux-ci afin de pouvoir réfléchir à l'inscription de leur enfant dans ce type d'enseignement.

Aussi, plusieurs types de réunions sont proposées aux parents :

Des séances d'informations (annuelles) sur l'immersion en générale et sur le projet proposé à l'école communale de Huy-Sud.

Une première réunion lors du mois de septembre dans chaque classe avec la présence des titulaires, francophone et néerlandophone, afin de préciser et clarifier l'année débutée. Les cours ciblés, les attentes, les objectifs, les méthodes...y sont présentés. Après chaque trimestre, une réunion présentant un bilan des apprentissages aidera chacun à faire le point.

La disponibilité des enseignants au cours de l'année, avant et après journée, est très importantes aussi afin de pouvoir rapidement répondre à toutes demandes, peurs...des parents.

3.5. Quelle est la planification du projet dans une perspective pluriannuelle ?

Date de la première ouverture de l'immersion : 01/09/06

Extrait de l'annexe 4.4.B rentrée à la Direction de l'organisation de l'enseignement fondamental ordinaire.

Années d'études	Maximum et Minimum	Périodes hebdomadaires en immersion		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
3 ^e maternelle	Maximum 21 périodes Minimum 8 périodes	10	10	10
1 ^{re} primaire	Maximum 21 périodes Minimum 8 périodes	14	14	14
2 ^e primaire	Maximum 21 périodes Minimum 8 périodes	14	14	14
3 ^e primaire	Maximum 18 périodes Minimum 8 périodes si début en M3 ou P1 Minimum 12 périodes si début en P3	10	10	10
4 ^e primaire	Maximum 18 périodes Minimum 8 périodes si début en M3 ou P1 Minimum 12 périodes si début en P3	0	10	10
5 ^e primaire	Maximum 18 périodes Minimum 8 périodes si début en M3 ou P1 Minimum 12 périodes si début en P3	0	0	8
6 ^e primaire	Maximum 18 périodes Minimum 8 périodes si début en M3 ou P1 Minimum 12 périodes si début en P3	0	0	0

3.6. Quelles sont les possibilités de poursuivre l'apprentissage par immersion au niveau de la 3^{ème} étape du continuum (enseignement secondaire) ?

Dans un premier temps, en date du 27 novembre 2008, une réunion sera organisée au sein de l'Athénée Royal de Huy, entre d'une part des représentants de l'équipe éducative de mon établissement et Monsieur Vernier Jean-Marie, Préfet des études, afin de discuter d'un accord de collaboration entre nos établissements respectifs. (Une telle réunion aurait déjà eu lieu entre les deux chefs d'établissement précédents mais sans avoir laissé de trace écrite.) Ceci afin de permettre aux élèves qui terminent l'enseignement primaire d'avoir la possibilité de poursuivre leur formation dans la langue d'immersion. D'autres contacts avec des établissements secondaires de la C.F. de la région pourraient être envisagés.

4. Mise en œuvre du projet

4.1. Choix de la langue cible

Ce choix du néerlandais nous semblait évident pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cela l'a été dans un souci de continuer et améliorer des projets mis en place dans l'établissement. En effet, nos élèves, depuis la 3^{ème} maternelle jusqu'à la 6^{ème} primaire, avaient déjà deux périodes de néerlandais par semaine. De plus un échange linguistique était organisé avec la ville de Balen. Aussi, géographiquement parlant, Huy ne se trouve pas (trop) loin de la frontière linguistique.

Sans oublier que dans la société belge c'est un atout majeur de maîtriser le bilinguisme !

Et puis, l'acquisition d'une seconde langue développe des aptitudes qui permettent d'en apprendre plus facilement une troisième voire plus.

4.2. Encadrement pédagogique et suivi des élèves

Quelques principes :

- le contact avec la langue cible doit être qualitativement et quantitativement important.
- la langue cible doit être le véhicule de la communication entre les enseignants et les apprenants et, dès que possible, entre les apprenants eux-mêmes.
- les matières du programme doivent être enseignées dans la langue cible, de même que les jeux et toutes autres activités.
- l'apprentissage immersif doit être mené de manière structurée et systématique afin de permettre l'acquisition, dans un délai assez court, de tous les éléments essentiels de la langue.

Structuration de la langue française :

Le programme immersif dans sa première phase donne une grande importance à l'observation des capacités orales des enfants dans leur langue maternelle.

Afin de permettre à la langue cible de bien s'implanter, le nombre d'heures d'activités menées en français est donc peu élevé en début de programme. Puis, il ira croissant proportionnellement à l'âge et à l'évolution des enfants. Les cours de français sont évidemment dispensés par des enseignants francophones.

Cependant, il est normal qu'en début de programme, un décalage avec les classes francophones soit constaté. Nous mettons tout en œuvre dans notre organisation pour que ce décalage se réduise le plus rapidement possible afin que nos élèves puissent affiner, approfondir les matières en langue maternelle pour réussir avec succès l'épreuve externe commune délivrant le CEB.

Nous ne pratiquons pas un enseignement « submersif », inadapté à la situation.

Disciplines à propos desquelles est organisé l'apprentissage par immersion, ainsi que le nombre de périodes hebdomadaires organisées.

En troisième maternelle :

10 périodes hebdomadaires pendant lesquelles la tâche principale de l'enseignant consiste à développer les capacités langagières des enfants qui lui sont confiés. L'accent est mis sur le langage oral.

En première année :

14 périodes hebdomadaires font la part belle à l'étude et à l'observation de la langue afin de mieux organiser l'apprentissage : approche plus fine de la langue écrite.

Les cours d'éveil et de « nombres et opérations » s'imposent un peu plus dans la grille horaire.

Notre programme d'enseignement immersif laisse au titulaire francophone l'apprentissage de la lecture.

En deuxième année :

14 périodes hebdomadaires partagées entre le savoir lire (1p), le savoir-parler ou vocabulaire (4p), les nombres et opérations (4p), les grandeurs (2p) et l'éveil (3p).

En troisième année :

10 périodes hebdomadaires partagées en 4 périodes pour le savoir-parler, vocabulaire ; 1 période de bricolage ; 1 période de lecture ; 1 période de grandeurs ; 3 périodes de nombres et opérations.

Outils pédagogiques mis à disposition des enfants et des enseignants concernés par l'apprentissage par immersion.

Un budget « ville » est dégagé afin que les enfants et les enseignants puissent bénéficier de manuels adaptés à la langue et à chaque niveau d'enseignement.

Les enseignantes néerlandophones possèdent chacune leur classe et leur matériel. Les référents construits dans la langue cible y sont présentés. Les enfants ont un repère et savent donc quand parler français ou néerlandais. Ces locaux sont, grâce à la configuration du bâtiment, proches du local du titulaire de la même année francophone. Deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, une étude dirigée par l'enseignante néerlandophone est organisée en immersion néerlandais pour les enfants participant au projet.

Enfants ayant quitté le projet. Motifs et réinsertion.

Depuis le lancement du projet à l'école communale de Huy-Sud en septembre 2006, quelques élèves ont été réorientés vers une classe « francophone ».

Ce n'est bien entendu pas de façon arbitraire que ce choix s'est fait !

C'est la concertation des différents intervenants pédagogiques (direction, titulaires francophones et néerlandophones, PMS...) qui propose une réorientation de ces élèves.

Si l'analyse faite en concertation indique que l'apprentissage immersif est la cause ou bien ne fait qu'amplifier significativement les difficultés de l'élève, proposition est faite aux parents, avec vue du rapport et entrevue avec l'équipe, de réintégrer la classe « francophone ».

Les outils permettant au corps enseignants et autres acteurs pédagogiques d'avoir des informations, des repères sur le degré de maîtrise des élèves sont rédigés dans la langue ciblée lors de l'apprentissage. Ils permettent d'évaluer de façon formative et sommative chacun des élèves. Ces outils donnent la possibilité de mieux voir d'où proviennent les difficultés : si elles sont de l'ordre de l'apprentissage d'un savoir, d'un savoir-faire, d'une maîtrise de la langue ciblée par l'immersion.

Deux choix se sont aussi opérés d'après ces concertations : soit l'enfant continuait son cursus scolaire dans l'année suivante, soit on proposait une année complémentaire au sein de la première étape.